



Belfort, le 7/12/2011

## **POLITIQUE DE LA VILLE CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (CUCS)**

### **APPEL A PROJETS 2012**

L'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (ACSE) est chargée de mettre en œuvre les programmes spécifiquement financés par l'État au titre de la politique de la ville, au sein des CUCS, afin de renforcer la cohésion sociale et territoriale en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Par circulaire du 01/07/2010 le Ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique et la Secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville ont fait connaître que les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) demeureront en vigueur jusqu'au 31/12/2014.

#### **I) – OBJET**

L'appel à projets lancé au titre de la programmation pour 2012 des crédits de l'ACSE a pour objectif de répondre aux difficultés des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (Résidences, Glacis, Arsot, Champs Blessonniers à Beaucourt classé en priorité 3).

#### **II) – PORTEURS DE PROJETS**

Il s'agit des associations ou organismes assimilés (collège, CCAS,...) dont l'activité est en rapport avec les orientations du CUCS de Belfort et Offemont 2007-2009 prorogé et qui interviennent sur les quartiers d'habitat social. Les communes de Belfort, Offemont et Beaucourt sont également destinataires de cet appel à projets.

Le CUCS est consultable sur le site internet de la Préfecture [www.territoire-belfort.gouv.fr](http://www.territoire-belfort.gouv.fr) (page d'accueil - la Préfecture - les services de la Préfecture - Bureau des Dotations et Interventions de l'Etat).

#### **III) – CHAMP D'INTERVENTION**

L'action ou les actions composant le projet doivent relever des thématiques prioritaires telles que définies par l'Acse à l'automne 2011 (Education, Emploi, Prévention de la délinquance).

## 1) – EDUCATION

### 1- Programme de Réussite Educative (PRE)

La poursuite des PRE s'inscrit dans la suite logique de prorogation du CUCS jusqu'au 31/12/2014. Priorité est donnée, comme en 2011, à la poursuite de la progression du taux d'individualisation et au soutien à la parentalité.

### 2 - Le développement des filières d'accès à l'excellence

↗ Les internats d'excellence ont pour objectif de relancer l'internat scolaire de droit commun en réservant des places aux élèves des territoires de la politique de la ville, qui notamment, ne bénéficient pas au quotidien des conditions favorables au développement de leur potentiel.

↗ Les cordées de la réussite sont des partenariats mis en place entre un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur d'une part et des lycées et collèges d'autre part, l'ensemble devant constituer un réseau. « La tête de cordée » est obligatoirement un établissement d'enseignement supérieur, qui peut construire plusieurs cordées à la fois avec différents lycées et collèges « sources ». Une cordée peut être constituée de plusieurs « têtes ».

### 3 - Les autres actions

- Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)
- Accès aux savoirs de base (illétrisme et ateliers de savoirs socio-linguistiques)

## 2) – EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### 1- Renforcer les actions d'accès à l'emploi

- Développer la clause d'insertion dans les marchés publics
- Développer le parrainage

→ par la mise en place d'accords avec association du PLIE  
→ par la mise en oeuvre d'outils d'animation ainsi que d'échanges d'expériences.

d'accès à l'emploi

- Soutenir les initiatives spécifiques d'accompagnement innovant en matière

- Soutenir l'Ecole de la Deuxième Chance

▪ Lever les difficultés indirectes à la reprise d'emploi (développement des modes de garde d'enfants par exemple).

▪ Lever les freins à la mobilité (actions innovantes visant à améliorer l'offre de transport entre les quartiers et les zones d'emploi - qualité de l'information sur la formation et les métiers).

### 2 – Le développement économique et la création d'activité

- Accompagner les acteurs locaux
- Favoriser la création d'entreprises dans les quartiers
- Soutenir le commerce de proximité dans les quartiers
- Valoriser les parcours de réussite professionnelle

### 3) – LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE

▪ Axes à privilégier :

- ⇒ prévention des violences intrafamiliales et des violences faites aux femmes
- ⇒ prévention de la récidive
- ⇒ prévention de la délinquance des mineurs
- ⇒ lien entre tranquillité publique et rénovation urbaine

▪ Le programme Ville, Vie, Vacances (V.V.V) est rattaché à cette priorité.

L'accès à la prévention et aux soins

- Actions en faveur de la santé, notamment à travers le Contrat Local de Santé (C.L.S) de Belfort restent un domaine à privilégier.
- Développer le programme « Ateliers Santé Ville (ASV) »
- Accompagner tous les projets visant à améliorer la santé dans les quartiers de la politique de la ville.



Autres thématiques

- Logement (poursuite programme diagnostics de G.U.P et développement des actions d'accompagnement social dans les quartiers en rénovation urbaine).
- Prévention des discriminations (S'agissant de cette thématique, une complémentarité est nécessaire avec le FIPD)
- Culture
- Soutien à la vie associative et lien social
- Ingénierie de la politique de la ville.

### IV) – CONTENU DU PROJET

Le projet, s'appuyant sur une analyse des besoins ou un bilan de l'action menée en 2011, définira avec précision les objectifs poursuivis, les effets attendus, les indicateurs de suivi et les méthodes d'évaluation de l'action.

Il précisera également l'échéancier de réalisation de l'action, les publics concernés, les moyens humains et techniques ainsi que les partenariats mis en place.

Le dossier fera apparaître le coût global du projet, le coût par action et les aides sollicitées.

**L'ensemble de ces données seront produites en utilisant le dossier type CERFA n° 12156\*03 disponible sur le [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).**

### V) – CRITERES DE SELECTION

Les critères d'examen d'un projet sont :

▪ **La qualité du bilan : S'agissant d'une reconduction d'action, seuls seront examinés les dossiers comportant le bilan quantitatif et qualitatif de l'action financée en 2011 (bilan établi sur le modèle type CERFA n°12156\*03).**

▪ **L'ambition affichée au regard de l'objectif poursuivi**

- L'adéquation entre les besoins identifiés et les solutions proposées
- La qualité de présentation du dossier
- Les partenariats mis en oeuvre
- La qualité des moyens dégagés :
  - ⇒humains
  - ⇒techniques
- Le caractère innovant de l'action ou des actions proposées
- Les publics bénéficiaires

Les dossiers seront soumis à l'appréciation du comité technique politique de la ville placé sous la présidence du Délégué Territorial de l'Acse.

Le secrétariat est assuré par le Bureau des Dotations et Interventions de l'Etat – Préfecture du Territoire de Belfort (Brigitte FISCHER 03-84-57-15-76 – [brigitte.fischer@territoire-de-belfort.gouv.fr](mailto:brigitte.fischer@territoire-de-belfort.gouv.fr)).

## **VI) – MOYENS FINANCIERS**

### **1 – Crédits mobilisés**

Les projets retenus pourront bénéficier des crédits d'Etat :

- ⇒de droit commun
- ⇒de l'Acse au titre du CUCS

### **2 – Taux d'intervention**

Le taux est variable.

Il s'inscrit dans une fourchette de 20 à 80 % et très exceptionnellement pourra être porté à 100% du coût du projet selon l'intérêt et l'ambition de l'action au regard du but recherché.

## **VII) – EVALUATION**

Le porteur du projet s'engage à fournir un bilan quantitatif et qualitatif à l'issue de la réalisation de l'action financée. Il précisera notamment à l'aide d'indicateurs pré-établis les résultats obtenus accompagnés d'un rapport d'exécution expliquant, le cas échéant, les causes des écarts entre les objectifs fixés et les résultats obtenus.

## **VIII) – CALENDRIER**

Les dossiers seront déposés ou transmis en **2 exemplaires (1 exemplaire papier et une version électronique) d'ici le 20 janvier 2012 délai de rigueur** à la Préfecture du Territoire de Belfort – Bureau des Dotations et Interventions de l'Etat.

Le Préfet, Délégué de l'Acse,

  
Benoît BROCARD